

INDEX EGALITE FEMMES / HOMMES

Odalys, toujours acteur sur le sujet majeur de l'égalité professionnelle

92/100

Selon la loi dite « *Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » promulguée le 5 septembre 2018, chaque entreprise doit mesurer sa performance en matière d'égalité professionnelle.

L'analyse des pratiques relevées au prisme des indicateurs* ci-dessous permet à Odalys Vacances et Odalys Campus d'atteindre sur l'année 2023 le score de **92 POINTS SUR 100** (même note qu'en 2022) ce qui les situe au-dessus du niveau exigé par les dispositions légales et d'être acteurs sur ce sujet majeur.

*L'index de l'égalité Femmes / Hommes est mesuré au travers de plusieurs indicateurs :

- Écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes : **37/40**
- Accès aux augmentations entre les femmes et les hommes : **20/20**
- Accès aux promotions entre les femmes et les hommes : **15/15**
- Accès aux augmentations au retour de congé maternité : **15/15**
- Accès aux postes à responsabilités entre les femmes et les hommes : **5/10**

Odalys
VACANCES

Odalys
CAMPUS

INDEX EGALITÉ FEMMES / HOMMES

Flower, acteur sur le sujet majeur de l'égalité professionnelle

99/100

Selon la loi dite « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018, chaque entreprise doit mesurer sa performance en matière d'égalité professionnelle.

L'analyse des pratiques relevées au prisme des indicateurs* ci-dessous permet à Flower Exploitation Campings d'atteindre sur 2023 le score de **99 POINTS SUR 100** ce qui les situe au-dessus du niveau exigé par les dispositions légales et d'être acteurs sur ce sujet majeur.

*L'index de l'égalité Femmes / Hommes est mesuré au travers de plusieurs indicateurs :

- Écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes : 39/40
- Accès aux augmentations entre les femmes et les hommes : 35/35
- Accès aux augmentations au retour de congé maternité : NC*
- Accès aux postes à responsabilités entre les femmes et les hommes : 10/10

*Cet indicateur n'est pas calculable. Motif : Absence de retour de congé maternité.

Total des indicateurs calculables : 84/85
INDEX (sur 100 points) : 99/100



INDEX EGALITE FEMMES / HOMMES

Odalys, acteur sur le sujet majeur de l'égalité professionnelle

94/100

Selon la loi dite « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018, chaque entreprise doit mesurer sa performance en matière d'égalité professionnelle.

L'analyse des pratiques relevées au prisme des indicateurs* ci-dessous permet à Odalys City d'atteindre sur 2023 le score de **94 POINTS SUR 100** (au lieu de 99/100 en 2022) ce qui nous situe au-dessus du niveau exigé par les dispositions légales et d'être acteurs sur ce sujet majeur.

*L'index de l'égalité Femmes / Hommes est mesuré au travers de plusieurs indicateurs :

- Écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes : **39/40**
- Écarts d'augmentations individuelles : **20/20**
- Écarts de promotions : **15/15**
- Accès aux augmentations au retour de congé maternité : **15/15**
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10**

Odalys
CITY